



COMPTE RENDU **de la séance public du conseil communal du 1^{er} mars 2018**

Administration communale
FISCHBACH

Présents : DAEMS Fränk – bourgmestre ;
 GROTZ Patrick, BROSIUS Lucien – échevins ;
 BETTENDORF Sven, MOURA Daniel, OLINGER Kevin, SCHILTZ Laurent, TRAUSCH Claude –
 conseillers ;

Excusé : BROSIUS Paul, conseiller.

- 1) Le conseil communal approuve des titres de recettes émis et présentés par le collège des bourgmestre et échevins portant sur un montant 520.758,60 €.
- 2) A - Le conseil communal décide de souscrire auprès d'un institut bancaire une ligne de trésorerie d'un montant de 1,2 million Euros destinée à préfinancer les subsides engagés par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère du Développement et des infrastructures en attente de la liquidation des subsides engagés au profit du projet de construction d'une maison relais à Angelsberg.

B – Il est décidé d'inscrire ce crédit de 1.200.000.-€ à l'article « Ligne de crédit: préfinancement de subsides engagés au profit du projet de construction d'une maison relais » du budget de l'exercice 2018. L'excédent théorique envisagé de l'exercice s'élève par la suite à 1.511.236,54 €.
- 3) Il est décidé à sept voix contre une de fixer avec effet au 1er janvier 2018
 - les jetons de présence revenant aux membres du conseil communal pour l'assistance aux séances publiques du conseil communal à 15.-€ N.I. 100 par séance ;
 - les indemnités mensuelles revenant aux membres du collège des bourgmestre et échevins à 118,60 € N.I.100 pour le bourgmestre et 59,30 € N.I. 100 pour chacun des échevins.
- 4) Le conseil communal décide :
 - de créer 6 postes d'étudiant(e)s pour les besoins du service de régie communal à occuper durant les vacances scolaires d'été 2018 ;
 - donne lieu à la demande du Centre d'intervention de Larochette et décide de créer 2 postes d'étudiant(e)s à occuper durant les vacances scolaires d'été 2018.
- 5) Le conseil communal décide d'adhérer aux préceptes de la campagne de sensibilisation gouvernementale « Ensemble contre le gaspillage alimentaire ! », d'organiser des opérations locales de sensibilisation à destination des citoyens et consommateurs, de veiller à mettre en place des plans d'actions dans les établissements de restauration collective sous sa responsabilité et en informera les habitants de la commune sur cette campagne par tout moyen approprié.